

REUNION EXTRAORDINAIRE CSEC UES BUT 12 JUIN 2020

PROCES VERBAL

Président : Monsieur Frank WENDLING
Assisté par : Madame Dominique BRENTA

Membres titulaires présents : Monsieur Jean-Philippe LANGELLOTTI
Monsieur Sébastien DUBOC
Monsieur Denis MANAS
Monsieur Ludovic DEHON
Madame Sabine BARBOTIN
Monsieur Alain MARTINEZ
Madame Prisca BISOGNO
Madame Farah KHEROUA
Madame Marie-Hélène LENOIR
Madame Valérie SCHOENAUER
Madame Céline PERROCHON-CORMIER
Monsieur Frédéric BOULENGIER
Madame Aurélie CHASSEBOEUF
Monsieur Frédéric MANDIN
Monsieur Lakdar BELHADRI
Monsieur Ahmed KHALDI
Monsieur Jean-François HUSSON
Monsieur Cyril PICARD
Monsieur Pascal PAY
Monsieur Laurent BARBETTE
Madame Gaëlle BOUFFAY
Monsieur Philippe COSTES
Madame Natacha BONNEIL
Madame Sandrine COLOMBAT
Madame Florence CUPERLIER

Membres titulaires absents : Monsieur Benjamin FLEURY
Madame Charlotte MARIGNIER

Membres suppléants présents : Monsieur Stéphane NARAINEN
Monsieur Stéphane PEREUR
Madame Valérie KURZ
Monsieur Jean-Charles ALLARD
Madame Nathalie RODE
Madame Carine REYNAUD
Monsieur Christian BONIZEC
Madame Sabah AUGER
Madame Carole LEMARCHAND
Monsieur Arnaud MUZARD
Madame Laure FICHTER
Madame Aurélie CLAVEL

Madame Sylvie BREVOT-CHOPLIN
Monsieur Taoufik EZZOUAK
Monsieur Victor KALDANI

Membres suppléants absents :
Monsieur Omar BOUACHE
Monsieur Thierry CLARY
Madame Séverine DUFRENOIS
Monsieur Arnaud SENREM
Monsieur Mustapha MOUMMAD
Madame Valérie LEFEVRE
Monsieur Nicolas CRAPANZANO
Monsieur Aymeric PINARD
Monsieur Sébastien GILARD
Madame Agnès RIVAS
Madame Katia SUSCILLON
Monsieur Mohamed NASSIRI

Représentants syndicaux présents :
Monsieur Yves FURNO - RS CFTD
Monsieur Dominique JOUASSIN - DS CFTD
Madame Sylvie SIGNORI – DS CFTC
Monsieur Clément GABORIT - RS CGT
Monsieur Pascal BACON - RS FO

Représentants syndicaux absents :
Monsieur Christophe LAVESVRE - RS CFTC
Monsieur Éric SINTAS - DS FO

Représentants de l'employeur :
Monsieur Alexandre FALCK
Madame Dominique BRENTA

DEBUT DE SEANCE A 9H30

Monsieur Frank WENDLING procède à l'appel et au remplacement des titulaires absents.

Monsieur Taoufik EZZOUAK, suppléant, assure le remplacement de sa titulaire Madame Charlotte MARIGNIER.

1. Information de la Direction sur l'évolution du dossier CONFORAMA

M Falck souhaite donner un point d'avancement sur le dossier.

M Falck souligne que la réunion du 29/05 a été faite sur la demande du CSEC afin de commenter des communiqués de presse. Il nous informe qu'à ce jour, l'offre supposée d'il y a 15j a reçu un avis formel favorable par le conseil d'administration de CONFORAMA France. Ainsi, les 2 entreprises, Mobilux SARL (holding de BUT) et CONFORAMA France sont rentrés dans des réunions de travail pour tenter de réaliser dans des délais courts cette opération de rachat. De ce fait, l'information est devenue moins confidentielle.

M Falck explique que l'opération d'acquisition n'est pas encore finalisée et qu'il subsiste encore des incertitudes malgré cette volonté de travailler ensemble.

Il s'agit d'une opération d'acquisition de CONFORAMA France par nos actionnaires, le fond d'investissement Payton et Mobilux Sarl (investissement personnel d'Andréas Seifert). La proposition réside sur l'acquisition de la société, donc des fonds de commerce, des actifs, du personnel, du siège, de la logistique. Le projet est de relancer CONFORMAMA par des investissements. Tous les magasins CONFORAMA ne rentrant pas dans le cadre du PSE sont concernés.

Pour M Falck, c'est ce qui pouvait arriver de mieux pour CONFORAMA et son personnel. Si le deal va à son terme, CONFORMAMA se retrouve enfin dans un grand groupe de distribution de meuble en Europe qui devient probablement le n°1 en France, qui a les reins solides et avec une approche de développement à long terme.

M Falck nous confirme que BUT n'est pas concerné par cela, que le rachat ne se fera pas avec notre argent et qu'il n'y a pas de synergie ou de restructuration « dans les tuyaux », bien que M Falck espère une synergie à l'achat.

Dans les jours qui viennent, vont probablement démarrer un processus de pré-notification auprès des autorités de la concurrence européenne (au vue de la taille de l'entreprise) qui devraient retourner le dossier auprès des autorités de la concurrence française (au vue du périmètre). M Falck rappelle que le conseil d'administration de CONFO voulait privilégier l'obtention du PGE ou du redressement judiciaire. Après réflexion, la piste de l'acquisition par Mobilux Sarl a été retenue comme la solution la plus favorable. Si l'opération devait aller à son terme, le calendrier global est serré ; le calendrier social commence aujourd'hui chez CONFO. La situation actuelle de CONFORAMA étant liée au COVID-19, ils vont utiliser les mesures dérogatoires du COVID-19 pour travailler vite avec leurs partenaires sociaux. Ainsi, si l'opération doit voir le jour, elle sera annoncée publiquement probablement en fin d'été.

Pour M Falck, cette acquisition est aussi une immense opportunité de faire un re-engineering de la filière bois en France, qui est un peu mal en point.

M Duboc souhaite savoir quel est le rôle de M Falck dans ce projet. M Falck répond qu'il s'agit de collectif mais qu'il a été par la force des choses acteur de l'opération car c'est lui qui a été sollicité par le CIRI en prime abord. Il a donc servi de messenger et d'intermédiaire.

M Belhadri est un peu étonné que M Falck n'en sache pas plus aujourd'hui que le 29/05 car il y a une information/consultation sur les actifs en réunion CSEC chez CONFORAMA. De plus, Steinhoff a fait paraître il y a quelques jours qu'il n'avait pas obtenu leur PGE. M Belhadri a également appris qu'il se peut que le PGE soit accepté et qu'il servirait à hauteur de 115M€ pour payer le PSE et à hauteur de 150M€ à payer les fournisseurs. M Belhadri voudrait savoir de quel Mobilux il s'agit, le 1 ou le 2. Il a été laissé entendre à M Belhadri que le rachat se ferait à hauteur de 200M€, celui-ci voudrait savoir qui va financer ces 200M€ (apport de M Seifert ou crédit et par quelle filiale ?). De plus, par quelle filiale va passer la gestion du PGE s'il est obtenu car il n'y a que les sociétés françaises qui peuvent obtenir un PGE. D'après M Belhadri l'offre ferme doit être déposée par nos actionnaires pour la fin Juin.

M Falck répond que ce n'est ni Mobilux 1 ou Mobilux 2 qui font partie de notre organigramme qui serait concerné mais Mobilux Sarl (holding de tête) qui est en dehors de notre périmètre. Concernant le financement, M Falck rappelle les propos de la BNP qui ne souhaitait pas s'engager s'il n'y avait pas un projet de long terme. Cependant, dans le cadre d'un projet de long terme avec des actionnaires stables, la BNP et les autres banques revenaient discuter du PGE avec CONFORAMA. Le financement pourrait donc être un PGE logé chez CONFORAMA France avec la BNP comme acteur. Pour le reste du financement, nos actionnaires viennent avec des capitaux via leur holding (qui détient BUT), en fonds propre (comme ils avaient fait chez BUT).

L'ensemble de ces financements vont permettre de financer le PSE, de payer les fournisseurs. M Falck explique que des factures d'acompte ont été émises pour les fournisseurs pour que CONFORAMA puisse relancer les commandes.

M Belhadri demande si l'offre actuelle est ferme ou non et si l'offre ferme sera déposée entre le 23 et 26/06.

M Falck répond que le processus d'info/consultation chez CONFO avec les normes covid a une date butoir au 23/06 ; c'est peut-être pour cela que M Belhadri parle de 23/06. Concernant le calendrier, M Falck souligne qu'il faut que cela aille très vite, ne serait-ce que pour payer les salaires à la fin juin. M Falck confirme que l'offre ferme devrait arriver fin Juin. M Falck souligne que si incertitudes il y a, elles viendraient de la capacité de financer par les banques en très peu de temps. Depuis 15j, des travaux sont donnés à nos actionnaires pour vérification de la part de CONFORAMA et on ne s'attend pas à des surprises dans ces travaux.

M Pereur revient sur les autorités de la concurrence française et demande si le risque ne serait pas qu'on nous oblige à fermer des magasins dans les 90 magasins qui sont en concurrence.

M Falck répond que le chiffre de 90 n'est plus d'actualité car le marché actuel est plus large (plus de spécialiste, prise en compte du net). Les zones où il peut y avoir de l'inquiétude sont en nombre beaucoup plus réduites. M Falck rappelle que l'IPEA a revu ses méthodes de calcul du marché en intégrant les enseignes de bricolage, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter la taille du gâteau de 20%. Ainsi, avec les nouveaux calculs du marché (bricolage+ net+ freerider (vend en France sur le net sans payer d'écotaxe ou de tva)), il y a très peu de zone où il y a désaccord de l'autorité de la concurrence.

M Falck signale que dans les cas où il y a concurrence, l'autorité de la concurrence ne demande jamais la fermeture des magasins mais des cessions. C'est donc assez compliqué car il n'y a pas beaucoup d'enseignes aujourd'hui capable de reprendre des magasins avec des tailles comme les nôtres. Il n'y a pas de conséquences lourdes sur l'emploi.

M Belhadri est confiant sur ce sujet car avec le COVID-19, le chômage risque de faire un bond. Avec les élections nationales dans 2 ans et + de 20 000 personnes plus au chômage, il serait fort possible que M Le Maire puisse signer un décret et faire passer la clause William-Saurin.

M Falck confirme que nous avons des vents contraires devant nous.

M Belhadri souligne qu'une expertise est en cours chez CONFORAMA. Si on prend 15j d'ordonnance Pénicaud +8j de consultation, cela devrait se décanter mi-juillet. M Belhadri confirme que les salaires sont assurés jusqu'à fin juin chez CONFORAMA.

M Jouassin s'inquiète de la concurrence car aucune étude n'a été effectuée.

M Gaborit s'étonne car il a appris peu de chose depuis le 29/05. Concernant les informations qui lui parviennent, CONFORMA souhaiterait un Plan Garantie par l'Etat mais qui serait repris par Mobilux. Concernant la concurrence, M Gaborit souligne que M Falck indique que cela reviendrait sur le territoire national mais M Gaborit explique que l'autorité de la concurrence européenne serait plus à même de décider au regard du CA fait internationalement par les parties en question. Selon les sources de M Gaborit, les décisions qui seraient rendues serait plutôt que nos actionnaires reprendraient X magasins – les magasins qui rentreraient sous le joug de l'arbitrage.

Concernant le PGE, M Falck confirme qu'il est bien pour CONFORAMA et ne sera pas récupéré par nos actionnaires. Concernant l'anti-trust, M Falck n'a jamais entendu les propos de M Gaborit ; la totalité des magasins sont concernés.

M Gaborit explique qu'il parlait d'une reprise hors magasins qui seraient face aux nôtres dans des zones concurrentielles et qui seraient mis en cession.

M Falck souligne qu'ils disent la même chose. Il explique que le process habituel est plutôt de ne pas s'opposer mais de dire que l'acquisition pose un problème sur tel ou tel site.

M Duboc signale que c'est ce qui s'était passé avec FNAC/DARTY.

M Falck souligne que c'est pour cela que souvent, en début de process, les acquéreurs disent « Sous réserve des travaux de la concurrence » car si à l'issue de ces travaux, l'autorité de la concurrence dit « il faut fermer 90 magasins », les acheteurs peuvent retirer leur offre car sinon, ils rachèteraient 160-90 magasins. C'est pour cela qu'une offre ferme n'intervient qu'en fin de travaux.

M Belhadri s'inquiète pour les petites zones de chalandise où nous aurions plus de probabilité d'être en position dominante. M Belhadri souligne que le PGE sera au niveau de CONFO mais demande qui pilotera le PGE (savoir quoi faire avec l'argent).

M Falck répond que quand les maisons sont bien ordonnées, les actionnaires ont une vision sur la politique financière mais le quotidien est géré par le management. Il reconnaît cependant que ce sont les actionnaires qui donnent le « La ».

M Belhadri demande si nous sommes prêt à payer en cas de magasins en doublon si nous ne souhaitons pas vendre. M Falck répond que le choix privilégié par BUT est de ne vendre aucun magasin. L'étude sera faite en temps et en heure mais M Falck rappelle que l'amende payée par FNAC/DARTY est très dissuasive. Ce qui inquiète M Falck c'est qu'il ne voit pas qui pourrait être intéressé pour racheter les magasins en doublons s'il faut que ce soit un acteur du meuble. M Falck indique également que les grandes villes ont une grande pénétration d'internet.

M Jouassin demande si le PSE s'appliquera toujours si on doit fermer des magasins. M Falck répond que le PSE actuel est figé avec des listes nominatives de magasins, de postes, du personnel.

Me Colombat rejoint les avis sur les petites zones de chalandise comme sur sa zone où il y a juste un BUT et un CONFO.

M Martinez demande ce que devient la dette de CONFORAMA et indique que les salariés sont inquiets par ces doublons et demande s'il y aura des synergies.

M Falck répond que dans tout rapprochement, il y a des synergies qui impactent sur les organisations et sur les équipes. Dans ce type d'opération, il y a des synergies à faire et des opportunités en développement de chiffre d'affaire à aller chercher (en cherchant des synergies à l'achat chez nos fournisseurs). M Falck indique que cette opération est également possible car pour un certain nombre de nos fournisseurs, nous avons pris des engagements sur l'accompagnement pour plusieurs années pour qu'ils soient capables d'investir dans leurs outils industriels en innovations pour trouver des débouchés commerciaux en dehors de BUT et CONFO. M Falck pense qu'il y a toujours un arbitrage entre trouver des synergies et développer l'activité, sachant que ces 2 valeurs s'opposent un peu. M Falck souligne que ceux qui vont chercher de la valeur par des restructurations font des fusions. Ce n'est pas le cas ici. Nos actionnaires ont un modèle de développement avec une grande autonomie commerciale. Il y a plus à perdre à travailler à mettre en place une logistique commune que d'avoir un management différent. Il y a donc plus à gagner à maintenir une saine concurrence entre les enseignes.

Pour M Falck, l'idée est d'avoir la même dynamique chez CONFO que chez BUT avec un management de terrain. Par exemple, BUT a su stopper les Q3 et Q4 sur lesquels nous n'arrivions pas à nous positionner car nous avons des clients discounteurs.

M Duboc pense que le SAV pourrait être le 1^{er} secteur qui pourrait souffrir car le SAV de chez CONFO est pas top et la CSAV n'est pas mieux.

M Falck indique que le CSAV est externalisée aujourd'hui. Il s'agit d'un prestataire de service avec qui cela ne se passe pas toujours très bien. On a des retours qualités qui sont souvent exécrables, on est plus cher que celui du marché.

M Duboc souligne que le SAV CONFO n'est pas mieux que le nôtre, à la différence qu'ils n'ont pas pu l'externaliser comme nous.

M Falck reconnaît qu'il faut que la rentabilité soit maîtrisée car on sait bien qu'un SAV ne peut être rentable mais il faut surtout que le service soit rendu. IL faudra regarder la qualité du service rendue par le SAV CONFO. Le fait que notre SAV soit externalisé nous permet d'être plus serein.

M Martinez demande ce que devient la dette de 1Mds€.

M Falck répond que la dette d'1Mds€ soit effacée et que la dette de 300M€ dont on a parlé soit la nouvelle dette.

FIN DE SEANCE 10H45

Gaëlle Bouffay
Secrétaire CSEC BUT

